

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241216-DCM_2024_12_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2024_12_08

OBJET CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS – MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n°2024_10_14 du conseil municipal en date du 28 octobre 2024
ayant pour objet la création d'un emploi permanent d'animation à temps complet et
la création d'un emploi permanent de directeur(trice) polyvalente à temps non
complet,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 10 décembre 2024 pour la
suppression de trois postes en raison du départ en retraite de trois agents,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, à temps complet (35/35^e), à compter du 01^{er} février 2025.
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des :
 - Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), aux grades d'ATSEM principal 2^e classe et ATSEM principal 1^e classe.
 - Adjoints techniques, aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^e classe, adjoint technique principal 1^e classe.

La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique. Le contrat pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir.

- Pour rappel, lors du conseil municipal du 28 octobre dernier, il a été décidé de créer un emploi permanent de directeur(trice) polyvalente (écoles, entretien, restauration, CCAS), à temps non complet (28/35^e), à compter du 1^{er} novembre 2024 (conseil municipal du 28 octobre 2024).
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des :
 - Rédacteurs, aux grades de rédacteur/rédacteur principal 2^e classe/rédacteur principal 1^e classe
 - Attachés, au grade d'attaché territorialIl a lieu d'ajouter le grade d'attaché territorial principal pour ce poste de directrice des services entretien/restauration/affaires scolaires et sociales.

Suppression d'emplois permanents

Il est précisé qu'il s'agit de suppressions de postes liées aux départs en retraite des agents.

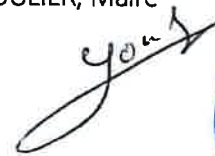
- Suppression des 2 postes d'agents polyvalents des services techniques
 - Adjoint technique principal 1^e classe – (vacant) - CTM – Temps complet
 - Adjoint technique principal 1^e classe – (vacant) - CTM – Temps complet

- Suppression du poste de chef de service de police municipale
 - Chef de service de police municipale – (vacant) – Sécurité – Temps complet

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 16 décembre 2024,
- d'approuver la création d'un emploi permanent d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles à compter du 1^{er} février 2025,
- d'approuver l'ajout du grade d'attaché territorial principal pour le poste de directrice des services entretien/restauration/affaires scolaires et sociales.
- d'approuver la suppression de 3 postes :
 - Adjoint technique principal 1^e classe – (vacant) - CTM – Temps complet
 - Adjoint technique principal 1^e classe – (vacant) - CTM – Temps complet
 - Chef de service de police municipale – (vacant) – Sécurité – Temps complet
- d'inscrire au budget communal les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 18 décembre 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 20-12-2024
Publié ou Notifié
le: 20-12-2024

Tableau des effectifs communaux
(CM du 16/12/2024)

Cat & grade	Fonction/ Affectation	Quotité	Tps partiel	Proposition
-------------	-----------------------	---------	-------------	-------------

EMPLOIS FONCTIONNELS

A	Directeur Général des Services	DGS	TC	
---	--------------------------------	-----	----	--

FILIERE ADMINISTRATIVE

A	Attaché principal	DGS	TC	
A	Attaché territorial	Pôle Jeune	TC	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
B	Rédacteur Principal 1e classe	Administratif	TC	042-214202855-20241216-DCM_2024_12_08-DE
B	Rédacteur	Administratif	TC	Accusé certifié exécutoire
C	Adjoint Administratif Principal 2e classe	Administratif	TNC 28h	Réception par le préfet : 20/12/2024
		Administratif	TC TP 80 %	
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	
		Administratif	TC TP 80%	
		Administratif	TC TP 90 %	
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	

FILIERE TECHNIQUE

A	Ingénieur	RST	TC	
B	Technicien	CTM	TC	
		CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 1e classe	CTM	TC	
	(vacant)	CTM	TC	A supprimer
	(vacant)	CTM	TC	A supprimer
		CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 2e classe	CTM	TC	
C	Adjoint Technique	Jardin d'enfants	TC TP 90%	
		(vacant)	CTM	TC
	(vacant)	CTM	TC	
	(vacant)	CTM	TC	
		CTM	TC	
		ATSEM	TC	
	Restauration scolaire	TNC 28h		
	Entretien	TNC 28h		
	Restauration scolaire	TNC 32H30		
	Entretien	TNC 32h		
	Jardin d'enfants	TC		
	Jardin d'enfants	TC		
	Restauration scolaire	TNC 32h30		
	(vacant)	Entretien	TC	
		Q		

FILIERE MEDICO-SOCIALE

A	Educateur de jeunes enfants	Jardin d'enfants	TC	
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC TP 80%	
		Entretien	TC TP 80%	
C	ATSEM principal 1ère classe	Jardin d'enfants	TC TP 80%	
		Jardin d'enfants	TC	
		Jardin d'enfants	TC	
C	ATSEM principal 2ème classe	Ecoles maternelles	TC	
		Ecoles maternelles	TNC 32h	
		Ecoles maternelles	TC	A créer (CM 16/12/2024)

FILIERE ANIMATION

C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	TC	
		Pôle Jeunes	TC	
		Accueil périscolaire	TC	
		Accueil périscolaire	TC	
		Accueil périscolaire	TC	
		Centre de loisirs	TC	

FILIERE CULTURELLE

C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Médiathèque	TC	
---	---	-------------	----	--

FILIERE POLICE MUNICIPALE

B	Chef de service de police municipale			
	(vacant)	Sécurité	TC	A supprimer
C	Brigadier Chef Principal	Sécurité	TC	